

Tout sur ma Mission Locale !



LIVRET DE

.....

.....





Bienvenue à la Mission Locale !

“

Vous rejoignez aujourd'hui une équipe de professionnels bienveillants. Ils vont vous accueillir, vous accompagner et vous orienter pour que vous puissiez trouver votre place au sein de notre société, que ce soit sur des thématiques de formations, d'emplois, de logements, ou autre... N'hésitez pas à leur poser toutes les questions qui vous tracassent.

J'aime dire **Osons ensemble l'aventure Mission Locale !**

Je vous souhaite donc une belle aventure, riche de rencontres, de moments partagés pour trouver votre voie !

Bienvenue !

”



Stéphane LEYENBERGER,
Président

“

La Mission Locale a le plaisir de vous accueillir et de vous accompagner !

Le but de ce livret est de vous faire connaître notre histoire, notre organisation et les différents dispositifs qui pourront vous être proposés selon vos besoins.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires, mais n'hésitez pas à vous adresser directement à votre conseiller pour avoir plus d'éléments.

Bonne route à vous au sein de la ML de Saverne !

”



Jean-Robert WILT
Directeur





Sommaire

Notre Mission Locale

4

Nos valeurs

5

Notre territoire et nos horaires

6

Notre équipe

7

Nos dispositifs

Le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune)

Le PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie)

L'AOA (L'Atelier d'Orientation Active)

8

Notre catalogue en ligne des ateliers

12

Les documents nécessaires pour mieux vous accompagner

13

Le règlement intérieur

15

Le RGPD

Le Règlement Général de la Protection des Données

17

Notre site internet et nos réseaux sociaux

19

Vos prochains rendez-vous

20

Venir à la Mission Locale et sur les permanences

21

Numéros d'urgence écoute et conseil

24



Notre Mission Locale

L'objectif de créer une Mission Locale sur notre territoire ne répondait pas uniquement aux préconisations de Bertrand SCHWARTZ.

En effet, il s'agissait surtout de développer l'économie locale en intégrant des dispositifs pour les jeunes entre 16 et 26 ans, par l'insertion. C'était là une volonté forte des politiques locales au regard du contexte socio-économique du bassin d'emploi autour de Saverne et environs.

C'est ainsi qu'a été créée La Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Depuis octobre 2001, nous vous accompagnons, vous les jeunes de 16 à 26 ans, vers l'autonomie et l'emploi.

Au fil de notre histoire et de l'évolution du contexte social et sociétal, notre Mission Locale a toujours su s'adapter pour répondre à vos besoins.





Nos valeurs

PROXIMITÉ 

CONFIANCE 

CONFIDENTIALITÉ 

ECOUTE 

BIENVEILLANCE 

EGALITÉ =

RESPECT 





Notre territoire et nos horaires

Horaires d'ouverture à Saverne

Lundi - Mardi - Jeudi
Mercredi - Vendredi

De 08:30 à 12:00
De 08:30 à 12:00

De 13:00 à 17:30
De 13:00 à 17:00

Le territoire de la Mission Locale recouvre **177 communes** situées entre la périphérie de l'Eurométropole de Strasbourg et le plateau lorrain, regroupées autour de **5 Communautés des Communes**.



INGWILLER, BOUXWILLER et QUARTIERS EST DE SAVERNE



MARIE-HÉLÈNE KNIFFKÉ



06.80.00.05.82



mhelenekniffke@mlsaverne.alsace



HOCHFELDEN, TRUCHTERSHEIM et WINGEN SUR MODER



Muriel ACKERMANN



06.80.00.09.30



murielackermann@mlsaverne.alsace

Nos
permanences



DRULINGEN et SARRE-UNION



Marylène MATHIS



07.83.66.76.28



marylenemathis@mlsaverne.alsace



SAVERNE et ALENTOURS



Nathalie LASCHWENG
Melissa SPILLMANN



03.88.71.10.08



nathalielaschweng@mlsaverne.alsace
melissaspillmann@mlsaverne.alsace

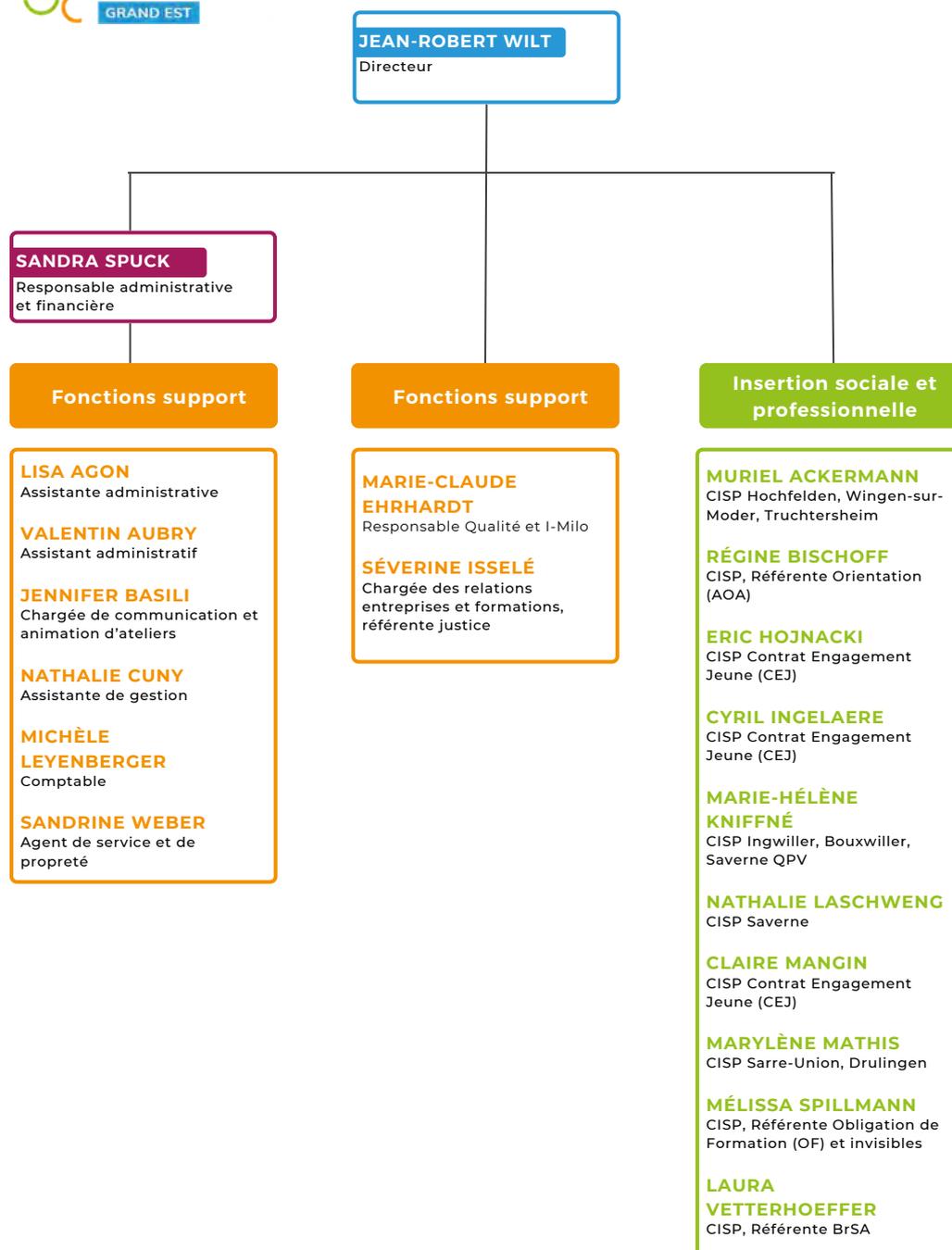


Notre équipe

L'équipe de la Mission Locale se veut pluridisciplinaire afin de répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins. Elle est composée de :



Organigramme



Date réactualisation : 09/2024



Nos dispositifs



LE parcours pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes



POURQUOI ?

Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie !

POUR QUI ?

Les **16-25 ans** (ou moins de 30 ans en situation de handicap)

Ni en emploi durable, ni en formation, ni scolarisé !



C'EST QUOI ?

Des **points réguliers** avec un conseiller.

Des **activités** dans la semaine à raison de **15 à 20 heures**.

Des **stages** en entreprise.

COMMENT ?

En étant **inscrit à la Mission Locale** pour signer un Contrat d'Engagement Jeune.

Un **diagnostic personnalisé** suivi d'un accompagnement de **6 à 12 mois**, avec un **conseiller référent unique**.



COMBIEN ?

Une allocation pouvant aller jusqu'à **561€/mois**.
(Et **224€/mois** pour les moins de 18 ans)

En fonction des ressources et sous conditions de respecter les engagements.

OÙ ?

Au siège à SAVERNE :
Maison des services du Pays de Saverne, 16 rue du Zornhoff

Et sur les permanences :

INGWILLER
BOUXWILLER
HOCHFELDEN
TRUCHTERSHEIM
WINGEN SUR MODER
DRULINGEN
SARRE-UNION





Nos dispositifs

PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie)



POUR QUI ?

Les jeunes entre 16 et 25 ans inscrits à la Mission Locale et prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.



C'EST QUOI ?

Le dispositif peut être composé de plusieurs entretiens entre le jeune et le conseiller, mais également de situations professionnelles, d'ateliers ou toutes autres actions nécessaires à la construction du parcours.



COMMENT ?

Un diagnostic initial est réalisé entre le conseiller et le jeune pour permettre d'identifier la situation, les demandes, les besoins ou les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.



COMBIEN ?

En fonction de la situation et des besoins du jeune, une allocation peut être accordée, sous conditions et en fonction des besoins. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Nos dispositifs

AOA (Atelier d'Orientation Active)



POUR QUI ?

Les jeunes entre 16 et 25 ans inscrits à la Mission Locale qui souhaitent construire leur projet professionnel.



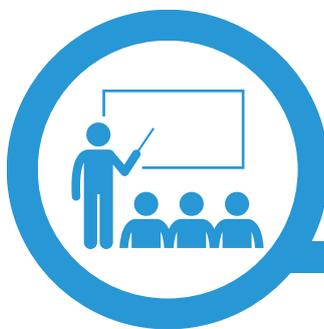
C'EST QUOI ?

Un dispositif qui alterne séquences collectives, entretiens individuels et stages en entreprises. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de s'orienter vers un projet professionnel réaliste et réalisable, en tenant compte des aspirations et des aptitudes, ainsi que des réalités du marché du travail.

Des ateliers sont organisés pour :

- Mieux apprendre à se connaître
- Travailler ses intérêts professionnels
- Découvrir le monde de l'entreprise
- Faire des stages d'immersions pour valider ou non le projet professionnel





Notre catalogue en ligne des ateliers

Des thématiques diverses et variées !

Les jeunes, inscrits à la Mission Locale ou non, ont la possibilité de participer à des ateliers et actions proposés par la Mission Locale de Saverne et ses partenaires.

Une offre de service complète, qui évolue au fur et à mesure, abordant les thématiques suivantes : Formation, Santé, Projet professionnel, Citoyenneté, Loisirs/sport/culture, Logement et Emploi.

Quelques exemples :

- Atelier « CV et lettre de motivation »
- Atelier « Gestion du budget » (Dilemme)
- Atelier « Se former autrement » (visite d'un Organisme de Formation)
- Atelier « Destination Emploi »
- Atelier « Mobilité »



www.mlsaverne.alsace

Avec la plateforme **Linscripti**n.com



RGPD



Réglement intérieur



Site internet





Les documents nécessaires pour mieux vous accompagner

Documents pour signature

- La copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité
Ou récépissé de la demande de renouvellement
- Relevé d'Identité Bancaire - RIB (impérativement au nom du jeune)
- Attestation de sécurité sociale (via ameli.fr)
- Autorisation de droit à l'image (document fourni par la Mission Locale)
- Avis d'imposition des parents ou du jeune si détaché fiscalement
CEJ UNIQUEMENT
- Attestation sur l'honneur de situation fiscale (document fourni par la Mission Locale)
CEJ UNIQUEMENT
- Attestation sur l'honneur du niveau de diplôme (document fourni par la Mission Locale)
CEJ UNIQUEMENT

Pour les mineurs, documents supplémentaires

- La copie du livret de famille ou acte de naissance intégral
- Attestation d'autorisation parentale (document fourni par la Mission Locale)

Pour un jeune bénéficiaire de la RQTH, documents supplémentaires

- La décision d'attribution de la RQTH fournie par la MDPH

Pour un jeune mineur ou MNA confié à l'ASE, documents supplémentaires

- Autorisation de l'ASE ou autorisation du juge des enfants

Pour un jeune étranger ou demandeur d'asile, documents supplémentaires

- Document attestant du statut de réfugié ou de demandeur d'asile



Le règlement intérieur

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tout usager amené à fréquenter les locaux de la Mission Locale.

Article 2 - Horaires d'ouverture au public

Vous devez vous conformer aux horaires d'ouverture au public (Lundi/Mardi/Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 et Mercredi/Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h).

En cas de fermeture exceptionnelle, un panneau d'affichage est apposé sur la porte.

En cas d'absence d'un conseiller, vous êtes prévenu(e) par téléphone ou par SMS. Les rendez-vous fixés (individuels ou collectifs) doivent être honorés.

En cas d'empêchement, vous devez prévenir votre conseiller ou l'accueil dans les meilleurs délais.

Article 3 - Circulation dans les locaux

Vous ne pouvez pas pénétrer dans les locaux en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues, ni apporter d'objet présentant un caractère dangereux. En dehors des espaces communs, il est interdit de circuler à l'intérieur des locaux sans autorisation d'un professionnel. A l'intérieur, votre téléphone est en mode vibreur ou silencieux. Les animaux sont interdits, hormis les chiens-guides d'aveugles.

Article 4 - Comportement

La Mission Locale est un établissement non-fumeur au sens du décret n°92-478 du 29 mai 1992.

Le vapotage est également interdit.

Toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

La vie en collectivité exige des personnes un respect mutuel qui se manifeste en premier lieu par la courtoisie et la politesse. D'une façon générale, tenue correcte, sobriété et civilité sont de mise.

Il est interdit de boire et de manger en dehors des lieux et temps autorisés par les professionnels.

Article 5 - Liberté individuelle

Conformément à la loi en vigueur, les usagers de la Mission Locale disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles. La Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau est un lieu de laïcité, de citoyenneté et neutralité afin d'empêcher toute forme de ségrégation et de discrimination. Il est exigé de la part de tous : le respect de la libre discussion, l'absence de pression et d'endoctrinement, le devoir de tolérance, la reconnaissance de l'égalité de chacun.



Le règlement intérieur

Article 6 - Matériel

L'utilisation du matériel (téléphone, ordinateur, imprimante, photocopieur) se fait avec l'autorisation des professionnels. Son usage à des fins personnelles est interdite.

La Mission Locale refuse des clefs USB personnelles, d'installer des programmes sur les ordinateurs, de faire des photocopies à usage personnel, d'accéder à des sites web non autorisés.

Respectez les locaux et l'environnement extérieur immédiat de la Mission Locale. Il faut jeter les déchets dans les poubelles et les mégots dans les cendriers prévus à cet effet.

Article 7 - Sanction

Le non-respect de ce règlement intérieur nuit au bon fonctionnement de la structure. Toute dégradation volontaire du matériel appartenant à la Mission Locale, tout comportement agressif, toute agression verbale, toute injure, tout propos raciste, toute menace, tout propos sexiste, envers le personnel ou les autres usagers, fera l'objet d'une sanction qui selon la gravité entrainera un avertissement ou une exclusion immédiate temporaire ou une exclusion définitive.

L'intéressé(e) se verra notifier la sanction par courrier. Pour les mineurs, ce courrier est adressé aux représentants légaux.

La Direction se laisse le droit de déposer plainte et d'engager des poursuites judiciaires.

Article 8 - Recours

En cas de contestation ou de plainte, les usagers peuvent adresser un courrier à l'attention de :

Monsieur le Directeur,

Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau - 16 rue du Zornhoff, 67700 Saverne

Mail : direction@mlsaverne.alsace

Article 9 - Application

Le présent règlement est porté à la connaissance par voie d'affichage et/ou remis en main-propre.

Fait le 17 novembre 2023

LA DIRECTION



Le Règlement Général de la Protection des Données



QU'EST CE QU'UNE DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Il s'agit de votre nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de sécurité sociale, votre Relevé d'Identité Bancaire, votre situation familiale, vos aides financières, votre parcours scolaire et professionnel.

Depuis le 15 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) affirme la protection des droits des personnes.



PAR QUI SONT COLLECTÉES LES DONNÉES ?

L'équipe de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau a le droit de collecter les données pour votre accompagnement. Les informations peuvent être transmises à certains partenaires de la Mission Locale dans le cadre de celui-ci :



Ces informations ne sont ni données ni vendues à d'autres organismes.



MAIS POUR EN FAIRE QUOI ?

Les données à caractère personnel sont utiles pour :

- Votre accompagnement au sein de la Mission Locale
- La gestion administrative et financière de votre dossier



Le Règlement Général de la Protection des Données

QUELS SONT VOS DROITS ?

- D'être informé(e)
- De voir vos données
- De changer et de corriger vos données
- De demander qu'on limite le traitement de vos données
- De demander d'emporter vos données si je pars



COMBIEN DE TEMPS LA MISSION LOCALE GARDERA-T-ELLE VOS DONNÉES ?

vos données à caractère personnel sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement.



QUI EST LE RESPONSABLE ?

Le Président de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau est le responsable des traitements et de la manière dont la Mission Locale gère vos données.



SI VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATION. À QUI POUVEZ-VOUS VOUS M'ADRESSER ?

vous pouvez vous adresser à la déléguée à la protection des données de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Sandra SPUCK, par mail : DPO@mlsaverne.alsace

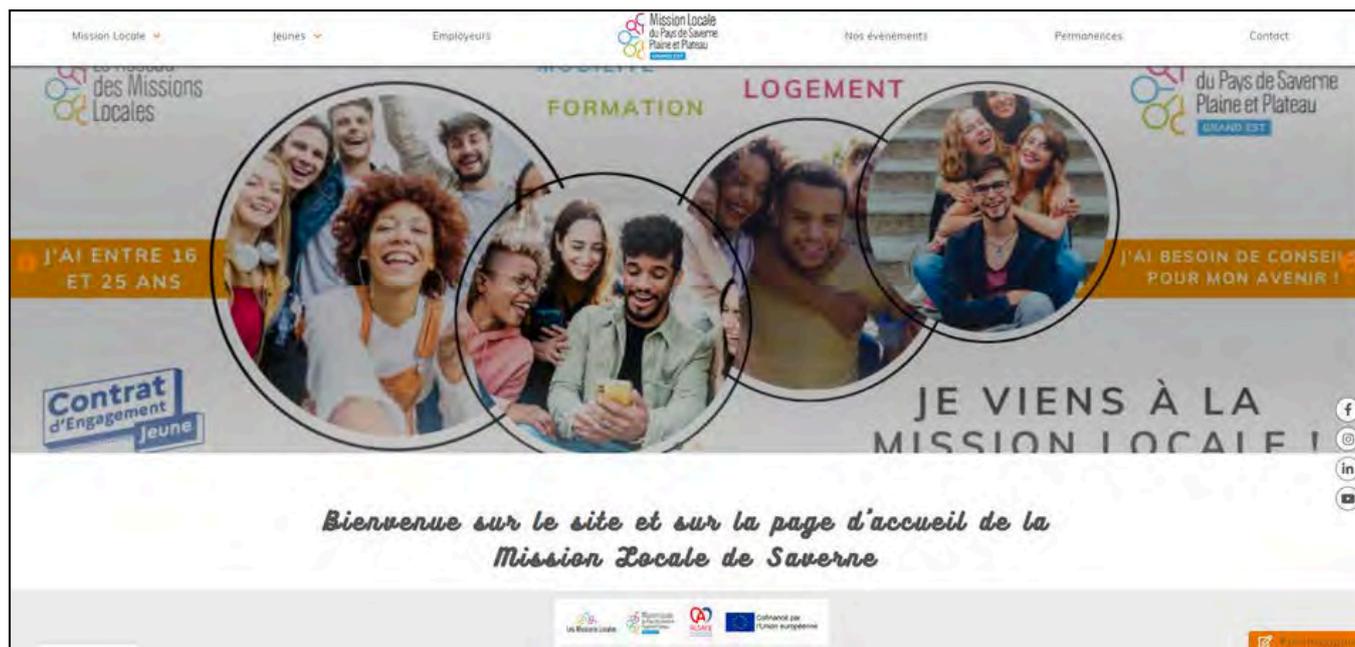
COMMENT EXERCER VOS DROITS ?

Vous avez aussi le droit de faire une réclamation si besoin auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Notre site internet et nos réseaux sociaux

Retrouvez toutes les informations utiles sur votre Mission Locale :
www.mlsaverne.alsace



Et toute l'actualité de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau est à découvrir sur nos réseaux sociaux :



 @mlpaysdesaverne

 facebook.com/mlsaverne

 linkedin.com/mission-locale-du-pays-de-saverne-plaine-et-plateau



Mes prochains rendez-vous

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace

 Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau GRAND EST

Votre Mission Locale vous donne RDV avec :

Conseiller :

Le à h

A l'adresse suivante :
.....
.....

En cas d'empêchement, merci d'appeler au :
03 88 71 10 08 ou par mail : contact@mlsaverne.alsace



Venir à la Mission locale

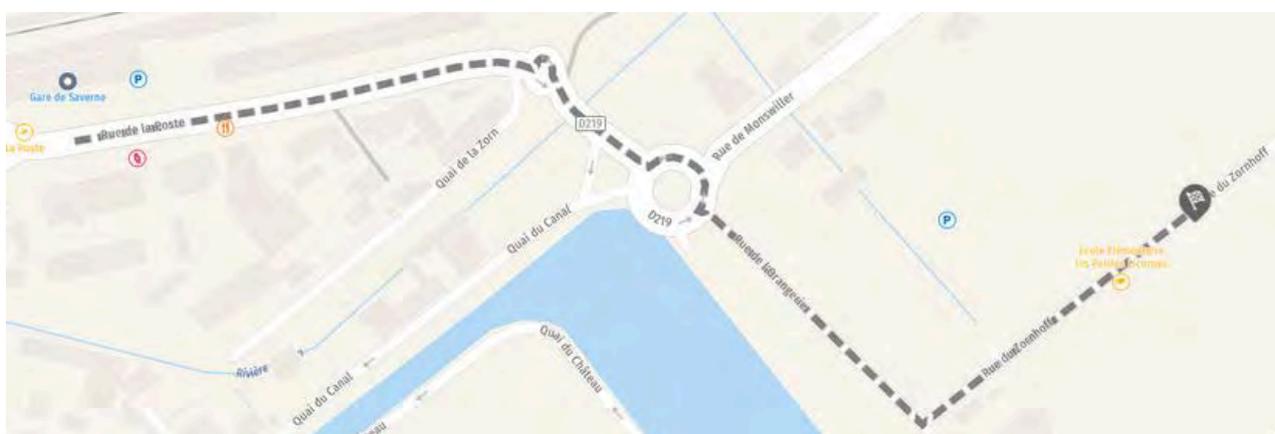
Notre adresse :

Maison des services du pays de saverne
16 rue du Zornhoff, 67700 Saverne



La Mission Locale de Saverne est accessible en train

Moins de 10 minutes à pied de la Gare



La Mission Locale de Saverne est accessible en bus

Via la gare routière de Saverne (près de la Gare SNCF)



- Ligne 404 : Saverne - Truchtersheim
- Ligne 405 : Saverne - Rohr
- Ligne 410 : Saverne - Sarre-Union
- Ligne 411 : Saverne - Hattmatt
- Ligne 420 : Saverne - Wasselonne

Fiches horaires à consulter sur CTBR 67 (www.ctbr67.fr) et Fluo Grand Est (www.fluo.eu)



Venir sur nos permanences



Permanence de BOUXWILLER

Dans les locaux de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

10 rue d'Obermodern, 67330 Bouxwiller



Permanence d'INGWILLER

Dans les locaux de la Gare

24 rue de la Gare, 67340 Ingwiller



Permanence d'HOCHFELDEN

Dans les locaux de la Maison France Services

43 route de Strasbourg, 67270 Hochfelden



Permanence de TRUCHTERSHEIM

Dans les locaux de la Maison France Services "Le Trèfle"

32 rue des Romains, 67370 Truchtersheim



Venir sur nos permanences



Permanence de WINGEN-SUR-MODER

Dans les locaux de la Mairie
2 rue du Rocher, 67290 Wingen-sur-Moder



Permanence de SARRE-UNION

Dans les locaux de la Maison France Services
14 rue Vincent d'Indy, 67260 Sarre-Union



Permanence de DRULINGEN

Dans les locaux de la Maison des services au public
6 rue de Weyer, 67320 Drulingen



Permanence des Gravières

Dans les locaux du Centre Socio Culturel
9 rue des Gravières 67700 Saverne



Numéros d'urgence écoute et conseil

	Pompiers 18		Samu 15		Police 17
	Numéro d'urgence européen : 112				
	Numéro d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114 (SMS)				
	Fil santé jeunes : 0 800 235 236				
	Samu Social - Hébergement d'urgence : 115				
	Femmes victimes de violences : 39 19				
	SOS Dépression : 01 40 47 95 95				
	Prévention du suicide : 31 14				
	Violences numériques / cyberharcèlement : 30 18				



Numéros d'urgence écoute et conseil

	Harcèlement : 30 20
	Drogues Info Service : 0 800 231 313
	Alcool Info Service : 0 980 980 930
	Écoute cannabis : 0980 980 940
	Tabac Info Service : 39 89
	Écoutes dopage : 0 800 152 000
	Sida Info Service : 0 800 840 800
	Hépatites Info Services : 0 800 845 800
	Planning Familial «Sexualités Contraception IVG» : 0 800 081 111





Plus d'informations

Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

www.mlsaverne.alsace

Livret d'accueil des Jeunes

Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Date de réactualisation : juillet 2025

© Crédits photos : ARML Grand Est - Canva - Banques d'images libres de droit

Date de réalisation : Mars 2024



Mission Locale
du Pays de Saverne
Plaine et Plateau

GRAND EST